

Agen, le 14 mars 2020

Objet : COVID19, accueil des « enfants des soignants »

Monsieur l'inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'éducation nationale
Direction des services départementaux de l'éducation nationale

23, rue Roland-Goumy
47916 AGEN CEDEX 9

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Nous avons pris connaissance du communiqué de la préfecture et du COEE n° 4195 .

Nous sommes conscients du caractère exceptionnel de la situation que nous vivons et de la nécessité de trouver des solutions pour la garde des enfants des personnels soignants.

Nous tenons donc à vous alerter sur les points suivants :

- Cet accueil ne concerne-t-il que les enfants dont les 2 parents sont personnels de santé (ou parent isolé) ?
- Quid de la surveillance des repas du midi, qui va être un sujet épineux ?
- Quand les enseignants recevront-ils la liste avec le nom des élèves à accueillir ?
- Ces enfants bénéficieront d'un enseignement en présentiel contrairement à la grande majorité des autres. Où est l'équité ?
- Qui viendra gérer les parents non soignants et qui voyant des enfants accueillis à l'école se présenteront à l'école avec leurs enfants ? Cette charge ne peut pas incomber aux équipes enseignantes.
- Comment les enseignants pourront-ils assurer à la fois un enseignement pour un groupe hétérogène d'élèves et préparer en même temps la continuité pédagogique pour les autres ?
- Certaines écoles pourraient se retrouver sans enseignants en capacité d'être présents (pour raison de garde d'enfants ou de santé) ou en nombre insuffisant (1/10). Comment allez-vous gérer les enfants qui vont trouver portes closes en arrivant lundi matin ?
- Aucune situation laissant dans une école 1 enseignant et 1 élève ne peut être envisagée.
- Envisagez-vous d'accueillir dans les écoles les enfants des enseignants qui eux même vont accueillir les enfants des personnels de santé. ?
- Avez-vous contacté les municipalités pour connaître les modalités qu'elles ont envisagées pour les services de repas et de garderie hors temps scolaire ?
- Il est nécessaire d'interpeller les municipalités quant à une désinfection quotidienne des locaux utilisés sans oublier la désinfection des écoles « bureaux de vote » avant lundi matin ? (Ne pas oublier l'approvisionnement en produit pour les gestes barrières).

Nous vous réaffirmons que nous comprenons le caractère exceptionnel de la situation, mais la mise en place dans l'urgence de la continuité pédagogique impacte déjà les conditions de travail des équipes enseignantes, fragilisées par cette situation stressante et anxiogène.

Cette crise est l'occasion de réaffirmer l'importance de notre service public d'éducation et d'une manière générale de l'ensemble des services publics, dans leur rôle d'amortisseur des effets des crises, qu'elles soient économiques, écologiques ou sanitaires. L'occasion de réaffirmer qu'ils sont, non pas un coût pour la société, mais d'abord une richesse, un investissement et un outil permanent de solidarité.

Les représentants SNUipp-FSU au CHSCTD de Lot et Garonne
Delphine D'AMBROSIO, Sylvie SALMOIRAGHI et Mathieu COUDERC